



Municipalité de Cayamant – COVID-19

COMPTE RENDU 14 juillet 2020

Suivant l'arrêté ministériel 2020-028

Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil du 14 juillet 2020 à 19h00.

M. le président, Nicolas Malette, maire en présence des conseillers : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes et Philippe Labelle. Sonia Rochon étant absente et son absence est motivée.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale occupe le siège de secrétaire d'assemblée, Hélène Joanisse directrice générale adjointe est également présente au 6, chemin Lachapelle.

À huis clos.

Ouverture de la séance;

Nicolas Malette : il est 19 heures, bonsoir, tout le monde, vous allez bien ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui

Nicolas Malette : donc conformément au décret gouvernemental la séance se tient à huis clos et l'absence de Sonia Rochon est motivée.

Nicolas Malette : À l'ordre du jour, il y a un ajout à l'ordre du jour : 2.7 Nomination du maire substitut donc Adoption de l'ordre du jour, proposeur?

Nicolas Malette : Mme Paquette, tout le monde est d'accord

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : Adoption des procès-verbaux

Nicolas Malette : Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juin 2020, tout le monde avait pris connaissance du procès-verbal ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui

Nicolas Malette : tout est conforme ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui

Nicolas Malette : proposeur ?
Nicolas Malette : Mme Crêtes, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : Adoption des comptes payés et à payer, du rapport des salaires, du rapport des revenus et dépenses et le bilan au 30 juin;

Proposeur ?

Monsieur Gaudette,

Nicolas Malette : tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette :2:1 Entériner - embauche d'un journalier - employé 32-68

ATTENDU QU'un poste doit être pourvu par une personne polyvalente et pourra combler les travaux au niveau de plusieurs tâches physiques en saison estivale;

ATTENDU QUE les besoins du service le justifient et que le 2^e étudiant s'étant désisté;

ATTENDU QUE la situation de pandémie apporte des travaux particuliers et supplémentaires ;

Il est résolu d'entériner l'embaucher pour un délai de plus ou moins (10 semaines), pour cette saison estivale, l'employé portant le numéro 32-68, et ce jusqu'à une date de fin, à déterminer, selon les besoins du service de voirie municipale.

Proposeur ?

Monsieur Labelle,

Nicolas Malette : tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette :2:2 **Participation – appel d’offres regroupé – formation pompiers – territoire de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau**

ATTENDU QU’une demande d’intérêt a été faite par la MRCVG le 17 juin 2020;

ATTENDU QUE nous souhaitons bénéficier des avantages de ce service regroupé ;

QUE nous avons en ce moment un besoin en formation d’autopompe pour 4 pompiers et de la formation de pompier 1 pour 2 personnes ;

Donc il est résolu d’entériner la décision de faire partie de l’appel d’offres regroupé fait par la MRCVG pour les formations de pompiers dans la Vallée-de-la-Gatineau afin de pouvoir bénéficier des avantages d’un tel service avec certaines autres municipalités du territoire, le mandat est donc donné à la MRCVG par la Municipalité de Cayamant en ce sens.

Proposeur ?

Madame Mélissa Rochon,

Nicolas Malette : tout le monde est d’accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette :2:3 **Programme d’aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)**

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant a pris connaissance des modalités d’application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière sont inscrites à l’intérieur d’un plan d’intervention pour lequel la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant désire présenter une demande d’aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

 X l'estimation détaillée du coût des travaux;
 l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
 le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Cayamant autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Proposeur ?

Madame Paquette,

Nicolas Malette : tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Robert Gaudette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette :2:4 **Achat de sel d'hiver**

Donc la Municipalité a besoin d'acheter du sel d'hiver;

La Municipalité a suivi toutes les normes applicables en matière d'achat et a invité 2 fournisseurs;

Le sel d'hiver est de 120\$/tonne plus les taxes applicables pour Sel Warwick et de 118,50\$/tonne plus les taxes applicables pour Transport Robinson;

La municipalité a besoin de 3 voyages de camion qui équivaut à environ 30 à 40 tonnes/ voyage;

Donc il est résolu que la Municipalité achète 3 voyages de camion, de sel d'hiver pour 2020-21 au prix de 118,50\$/tonne plus les taxes applicables de la compagnie Transport Robinson pour un total d'environ de plus ou moins 13 000\$ plus les taxes applicables.

Proposé par Monsieur Labelle ?

Nicolas Malette : tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Robert Gaudette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette :2:5 **Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil**

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal la municipalité peut modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal;

ATTENDU QUE la date du mois d'août est à modifier;

ATTENDU QUE la séance du mois d'août sera le 19 et que l'heure sera la même pour le mois d'août donc pour le 19 août 19h;

Proposé par Madame Rochon ?

Nicolas Malette : tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette :2:6 **Renouvellement – entente – chemins multiusages**

ATTENDU QU'il est interdit suivant la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier d'intervenir d'une quelconque façon sur les chemins multiusages sans avoir au préalable une telle entente en ce sens en bonne et due forme;

ATTENDU QUE Cayamant a une entente pour la réfection des chemins multiusages sur les terres du domaine de l'État avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QUE cette entente arrive à échéance en décembre 2020;

ATTENDU QUE la résolution AR13-11-280 est abrogée

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire la demande de renouvellement de l'entente avec le ministère auprès de notre direction régionale;

Il est résolu que la municipalité demande le renouvellement de l'entente concernant les chemins multiusages et que la direction générale soit autorisée à signer l'entente renouvelée pour le même délai soit : 5 ans.

Proposeur ?

Proposé par Madame Crêtes,

Nicolas Malette : tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette :2:7 **Nomination du substitut du Maire**

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Cayamant désigne Mélissa Rochon à titre de substitut du maire au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau;

Il est également résolu que la substitut, Mme Mélissa Rochon, remplace le maire à toutes autres rencontres où le maire ne peut être présent;

Il est également résolu que Mme Mélissa Rochon, substitut du maire, soit autorisée à signer tous documents ou chèques pour et au nom de la municipalité en l'absence du maire Nicolas Malette;

Proposeur ?

Proposé par Madame Crêtes,

Nicolas Malette : tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui

Nicolas Malette : adopté.

J'aimerais remercier Mme Crêtes pour les services rendus durant les derniers mois comme maire substitut, merci.

Nicolas Malette : L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, je vous remercie d'avoir été présents ce soir, il n'y a pas eu de période de questions, on s'entend, à 19h07 la séance est fermée.